



Rupture d'un cdd dans l'armée?

Par fox3, le 19/05/2009 à 13:31

Bonjour,

Cela fait 5ans et demi que je me suis engagé dans la marine nationale et il me reste encore 4 ans et demi avant de pouvoir mettre un terme à mon contrat. Je souhaiterai quitter l'institution dès à présent pour diverses raisons personnelles.

Après avoir pris le soin de prévenir mes supérieurs de mon intention de partir, j'ai signé une demande de résiliation de contrat et j'ai dû rédiger une lettre pour expliquer les raisons de ma volonté à quitter l'institution. Après 6 semaines d'attente je reçois enfin une réponse "négative" avec pour raison évoquée: manque d'effectif dans ma spécialité. J'applique donc la procédure suite à ce genre de réponse et je décide alors de rédiger une lettre auprès de la commission des recours. Quelques mois plus tard (environ 3 mois), on me contacte pour me dire qu'il ne me sera pas permis de quitter l'institution en m'évoquant que mes raisons ne sont pas "exceptionnelles".

Lorsque je me suis engagé dans l'armée, je ne savais pas qu'il serait si difficile de partir. Nous signons un contrat dans lequel seule la durée reste valable. J'aimerais savoir quelles sont mes possibilités de quitter l'armée sans abuser de motifs suivants: dépression, drogue, faire une faute professionnelle?

Merci pour vos réponses.